

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Droit

- Université d'Auvergne - UdA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence mention *Droit* a pour objectif d'assurer une formation juridique générale aux étudiants, avec une spécialisation progressive dans les matières jugées fondamentales de droit privé, de droit public, d'histoire du droit et de science politique.

Le fonctionnement de cette licence repose sur des mutualisations de cours entre les mentions de licence *Droit, Economie, Gestion et Administration économique et sociale* (AES) du portail Droit Economie Gestion (DEG).

En troisième année (L3), cinq parcours sont proposés : trois traditionnels (parcours *Droit privé*, parcours *Droit public*, parcours *Science politique*) et deux parcours professionnels communs avec la mention AES (parcours *Assistant juridique*, parcours *Métiers de l'immobilier*).

S'y ajoute un Diplôme d'Université (DU) de droit américain, proposé aux étudiants en deuxième et troisième année (L2 et L3), se déroulant sur deux ans.

La licence mention *Droit* est portée spécifiquement par l'Ecole de Droit. Les enseignements sont dispensés essentiellement en formation initiale, s'ouvre mais avec un succès mitigé, à la formation continue et à la procédure de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## Synthèse de l'évaluation

La structuration de la licence, basée sur des mutualisations de cours entre les quatre mentions de licence du portail DEG, au-delà du seul aspect économique, est particulièrement favorable aux réorientations ou aux doubles licences (droit/économie et droit/gestion) et à des formations pluridisciplinaires par un jeu de majeure droit/mineure possible en une autre discipline (Sciences sociales, Economie et Gestion). Ce mode de structure est particulièrement à saluer.

La licence mention *Droit* de l'UdA présente notamment deux caractéristiques porteuses : des efforts pédagogiques de lutte contre l'échec étudiant, et une professionnalisation marquée et progressive.

Cette démarche pédagogique est accompagnée par des services administratifs renforcés en scolarité et par une équipe pédagogique impliquée composée cependant de très peu de professeurs des universités. Une progression mesurée vers les exercices de type universitaire, avec des enseignements de méthodologie particuliers - 25 h au premier semestre (S1) pour les outils nécessaires à la lecture, compréhension et analyse de textes, puis formations progressives à la dissertation au deuxième semestre (S2), au commentaire d'arrêt (S3 et S4) et à la note de synthèse (S5) - ainsi que des séances de tutorat visent à assurer une transition entre le lycée et l'université et un suivi effectif des étudiants. Cet effort se traduit par la baisse du taux d'abandon en 1<sup>ère</sup> année, passé de 9 % en 2007/2008, à 3 % en 2013/2014. On observe également une volonté de promouvoir l'usage du numérique qui reste néanmoins perfectible.

Cette politique volontariste d'aide à la réussite se heurte néanmoins au nombre trop important d'étudiants en Travaux Dirigés (effectif maximal de 40 étudiants). En outre, le contenu des enseignements n'est pas suffisamment orienté vers les langues, en dépit de quelques efforts : en S1, l'enseignement de l'anglais est optionnel et organisé par autoformation ; du S2 au S6 inclus, des TD (1h30 par semaine) seulement facultatifs visent à préparer le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES niveau 1). L'anglais n'est obligatoire que pour les deux parcours professionnels de L3. En L2 et L3, des cours d'anglais de spécialité permettent la validation du CLES niveau 2 et peuvent être choisis au titre des crédits libres. Mais ils ne sont ouverts que sur sélection. Enfin, le portefeuille de compétences en langue a été abandonné, faute de valorisation auprès des étudiants et le supplément au diplôme n'est malheureusement pas délivré systématiquement.

Par ailleurs la licence de *Droit* de l'UdA s'oriente délibérément et efficacement vers la professionnalisation, particulièrement de deux parcours professionnels après l'obtention de la L2 (*Métiers de l'immobilier* et *Assistant juridique*), existant en parallèle de parcours plus classiques : *Droit public*, *Droit privé*, *Sciences politiques*. Ces deux parcours professionnels n'ont toutefois été ouverts que récemment (2012/2013), ce qui ne permet pas d'avoir des chiffres d'inscriptions ou de diplômés (seulement pour l'année 2012/2013) très évocateurs. La professionnalisation est décidément l'un des points forts de cette licence, avec également des efforts pertinents en L2 et L3 de séances de préprofessionnalisation (connaissances des métiers, techniques de recherche d'emploi, simulation d'entretien d'embauche...), et en semestre 4 la possibilité pour les étudiants de suivre une mineure pour se préparer à un parcours professionnel.

On peut toutefois regretter une confusion pouvant s'établir entre ces deux parcours professionnels et les licences professionnelles portées par l'Ecole de Droit (la mineure « qualification vers une licence professionnelle » en S3 et S4 s'ouvre d'ailleurs autant aux étudiants s'intéressant aux licences professionnelles qu'à ceux s'orientant vers les parcours professionnels...). Ceci est d'autant plus regrettable que tous ces efforts de professionnalisation, réels, semblent avoir, pour l'instant, une efficacité limitée : entre 85 et 95 % des diplômés de L3 poursuivant des études de niveau master 1.

Points forts :

- Démarche pédagogique élaborée, s'appuyant sur des mutualisations et une structuration majeure/mineure favorisant des réorientations et des formations pluridisciplinaires.
- Politique volontariste de lutte contre l'échec en licence par des dispositifs d'aide à la réussite.
- Efforts de professionnalisation, dont les effets doivent cependant être vérifiés sur le long terme.

Point faible :

- Insuffisance de la formation en matière de langues.

Recommandations :

La licence mention *Droit* est une formation bien structurée, mais qui devrait renforcer la place des langues étrangères et mener une politique de réduction des effectifs de TD. Il conviendrait par ailleurs d'étudier de très près l'efficacité des divers dispositifs de professionnalisation. Il faudrait encore veiller à une présence équilibrée de toutes les catégories d'enseignants au sein de la licence. En outre, la réflexion sur les nouvelles pratiques pédagogiques, faisant appel aux numériques, et sur le supplément au diplôme devrait aboutir dans un avenir proche. Enfin, la place de l'international devrait être quelque peu renforcée.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>On peut constater une bonne adéquation du cursus aux objectifs, avec une licence <i>Droit</i> lisible et bien inscrite dans le contexte d'un portail unique de licence <i>Droit</i>, <i>Economie</i>, <i>Gestion</i> et <i>AES</i>. Cette structuration facilite les réorientations et permet les doubles-diplomations.</p> <p>Par ailleurs le jeu de majeure en droit/mineure possible en droit, mais encore en sciences sociales, économie et gestion permet une adaptation des cursus.</p> <p>Il est néanmoins dommage que l'on ne dispose d'aucune donnée chiffrée permettant de mesurer l'attractivité de ces propositions pluridisciplinaires.</p> <p>L'accent est mis avec succès sur la professionnalisation, avec particulièrement deux parcours professionnels de L3 (<i>Assistant juridique</i> et <i>Métiers de l'immobilier</i>) pédagogiquement bien construits.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation est bien insérée dans son environnement. On observe en effet peu de concurrence sur le territoire géographique proche. En outre, on note l'existence de liens noués avec certains lycées (convention Classe Préparatoire Grandes Ecoles) ainsi qu'avec l'Association Française des</p>

	Juristes d'Entreprises. Néanmoins, peu de liens semblent exister avec des entreprises du secteur géographique.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est tout-à-fait satisfaisante. Il s'agit toutefois quasi-exclusivement de maîtres de conférences et d'intervenants professionnels, lesquels sont toutefois soigneusement sélectionnés. <i>A contrario</i> très peu de professeurs des universités sont présents dans l'équipe pédagogique, ce qui pourrait montrer un désintéressement préjudiciable pour la formation de niveau licence.
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs et résultats sont satisfaisants, même s'il faut noter une légère baisse des effectifs en 2012/2013. En revanche, une nette amélioration du taux d'abandon en première année (L1) est assurément la résultante des réels efforts pédagogiques de soutien (de 9.18 % en 2007/2008, à 3.06 % en 2013/2014). Mais des progrès sont encore attendus pour le passage réussi de L1 à L2 (420 étudiants inscrits pédagogiquement en L1 sur 673 admis en L2 même partiellement en 2010/2011 sur 673 ; seulement 358 en 2014/2015 sur 653).</p> <p>La plupart des diplômés de licence généraliste continuent leurs études en master (entre 85 % et 95 % selon les chiffres annoncés), ainsi qu'une part non négligeable des diplômés des parcours professionnels, ce qui illustre l'attractivité des masters de l'Ecole de Droit, mais n'est pas sans interroger sur la finalité professionnalisante de ces parcours.</p>

Place de la recherche	La recherche tient une place réduite, sans pédagogie particulière visant à initier les étudiants à la recherche, hormis des rapports de recherche en L3 parcours <i>Droit public</i> et parcours <i>Science politique</i> (sans qu'une explication ne soit fournie justifiant l'absence de ces rapports de recherche dans les autres parcours).
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est l'un des points forts de cette licence, des efforts pertinents étant réalisés en L2 et L3 par le biais de séances de préprofessionnalisation (connaissances des métiers, techniques de recherche d'emploi, simulation d'entretien d'embauche...), ainsi que, en S4, par la possibilité pour les étudiants de suivre une mineure afin de se préparer à un parcours professionnel ou une licence professionnelle, sans que toutefois la distinction entre les deux soit très claire.</p> <p>Il convient en outre de souligner encore la présence de deux parcours professionnels : <i>Assistant juridique</i> et <i>Métiers de l'immobilier</i>. Il est précisé, sans que des chiffres ne soient apportés en appui, que l'intégration professionnelle est plus importante dans ces parcours, et qu'elle se fait sur des cadres d'emplois d'un niveau correspondant à la L3. Le constat est fait par l'équipe pédagogique de la nécessité de communiquer davantage sur l'efficacité de ces parcours professionnels, ce que l'on ne peut qu'encourager.</p>
Place des projets et stages	Logiquement pour une licence attachée à la professionnalisation, la place des stages est assez forte, et ce non exclusivement dans les parcours professionnels, puisque les stages peuvent être réalisés chaque semestre. Ces stages, sur lesquels il y a un doute quant à la durée et aux modalités de contrôle (rapport de stage et/ou soutenances ? obligatoires ou non ?), doivent faire l'objet d'un accord du responsable d'année.
Place de l'international	<p>La place de l'international mériterait d'être renforcée.</p> <p>Aucun enseignement de langues n'est dispensé au S1 où l'autoformation est privilégiée. Du S2 au S6, l'enseignement des langues est facultatif. Ce dernier n'est obligatoire qu'au S6 en parcours professionnels.</p> <p>Néanmoins, un DU de droit américain est proposé aux étudiants en L2 et L3, sur entretien.</p> <p>Le constat est fait d'un faible nombre de mobilités sortantes, ce qui est fréquent en France au niveau Licence. Néanmoins, l'absence d'annonce de chiffres peut laisser craindre un taux vraiment très bas.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Diverses informations dispensées auprès des lycéens existent, mais sans présenter d'originalité particulière.</p> <p>En revanche, en ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réussite, on peut noter un bon dispositif démontrant une progressivité dans</p>

	<p>l'appréhension des exercices universitaires (méthodologie du travail universitaire en S1, dissertation en S2, commentaire de texte en S4). S'y ajoute, en S1 et S2, la possibilité de suivre une mineure « Réussite » avec notamment un renforcement de la méthodologie, pour les étudiants en difficulté. Il aurait toutefois été intéressant, de connaître le nombre d'étudiants ayant bénéficié de ce dispositif.</p> <p>Des réorientations sont possibles vers les licences mentions <i>Economie, Gestion</i> ou <i>AES</i>, grâce à l'organisation de la licence autour des enseignements « majeure/mineure ». Néanmoins, ceci suppose un emploi du temps compliqué à mettre en place, qui nécessite un personnel de la scolarité très réactif.</p> <p>En outre, on rappellera la faculté proposée aux étudiants de L2 de s'orienter vers une voie concrètement plus professionnelle, en étant préparé, dès le S4, vers l'un des parcours professionnel ou licence professionnelle.</p> <p>On notera également des dispositifs d'aménagement d'études, proposés aux étudiants handicapés, salariés, chefs de famille ou en reprise d'études, aux sportifs de bon et haut niveau et aux jeunes arbitres de sport. La dispense (habituelle) de TD est assortie de conférences de méthodes et séances de projet personnel et professionnel, sans qu'un bilan soit toutefois fait de ces dispositifs.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement se fait très majoritairement en présentiel. On note très peu de VAE (trois VAE en deux ans) et une ouverture assez faible à la formation continue (pour l'essentiel dans les parcours professionnels avec entre trois et cinq étudiants par an).</p> <p>Néanmoins, des efforts sont en cours sur de nouveaux modes pédagogiques, non encore généralisés (pédagogie inversée sur un seul cours de macroéconomie en S2, fiches de TD dématérialisés sur un seul cours Droit administratif L2 ; salles équipés Tableau Blanc Interactif...), et une formation aux outils numériques est inscrite dans la maquette.</p> <p>On reprochera cependant des effectifs trop importants en TD (40 étudiants).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants se fait par un dosage entre contrôle continu et épreuves terminales écrites, ayant pour objectif de favoriser la transition entre le lycée et la faculté. On note toutefois une volonté d'amélioration, avec particulièrement davantage d'oraux et une augmentation de la part du contrôle continu, à la suite des échanges institués avec les étudiants. Mais des désaccords entre enseignants et étudiants se font jour quant à des épreuves plus longues.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences à acquérir progressivement font l'objet d'un affichage clair dans les fiches RNCP.</p> <p>Mais le recensement des compétences acquises n'est pas généralisé dans un portfolio (même si c'est en projet dès la L2).</p> <p>Les annexes descriptives au diplôme ne sont délivrées que sur demande, faute d'outils adéquats, ce qui est particulièrement regrettable pour une licence qui permet justement les doubles diplômes et les qualifications complémentaires.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par l'établissement : l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'université. Mais l'équipe pédagogique ne s'est peut-être pas suffisamment approprié l'outil du suivi des diplômés, semblant privilégier pour l'instant la lutte contre l'échec à l'obtention du diplôme.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement existe et se réunit au moins une fois par an, comprenant, dans son principe : enseignants, étudiants, scolarité. Mais on ignore si des comptes rendus en sont faits, s'ils sont diffusés, et quelles leçons en sont tirées.</p> <p>Une évaluation systématique est faite par un questionnaire établi par l'Observatoire de l'Insertion professionnelle et de la Vie Etudiante. L'objectif affiché est d'améliorer le taux de réponses, traditionnellement assez faible.</p>

# Observations de l'établissement



## Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

### Licence mention Droit

Numéro de rapport : S3L1170012560

Observations transmises par Madame Isabelle Moulier, MCF en droit public et responsable de la mention droit.

**Equipe pédagogique.** L'évaluation souligne la faible présence de PR dans l'équipe. Cette affirmation est largement inexacte. En réalité, dans chaque section l'immense majorité des PR enseignent en licence. Ainsi, dans les sections 01, 02, 04, un seul PR dans chacune de ces sections enseigne exclusivement en Master. En section 03, tous les PR enseignent en licence.

**Confusion possible entre les L pro et les parcours professionnels de la L3.** Cette confusion n'existe pas dans l'esprit de nos étudiants. En effet, la différence entre ces deux poursuites d'études est expliquée aux étudiants lors des séances de Projet professionnel personnel (PPP) en L2. Ainsi, les étudiants comprennent que les parcours professionnels leur offrent la possibilité d'adopter une démarche davantage professionnalisante (petits effectifs permettant des mises en situation, stages, projets tutorés) sans abandonner toutefois des approches plus générales (grâce aux cours mutualisés avec la L3) et en permettant éventuellement une poursuite d'études en master. Les L pro sont, au contraire, identifiées comme des formations exclusivement professionnelles, ce qui conduit à l'absence de mutualisation avec la L3 et à l'impossibilité de poursuivre en master

**Insuffisance des langues.** Même si l'évaluation nous paraît sévère, dans la mesure où l'anglais est loin d'être absent de notre maquette, l'équipe pédagogique a anticipé cette critique en prévoyant dans le prochain contrat, 15h de TD d'anglais obligatoires pour tous à partir du S2.

**Effectifs en TD.** La règle commune adoptée pour toutes les formations de l'UDA est en effet la fixation de groupes de TD à 40 étudiants. Ce choix a été fait pour des raisons de soutenabilité financière de l'offre de formation, mais également pour tenir compte de différentes contraintes dont le nombre de salles disponibles et la difficulté de garantir un recrutement de qualité et un pilotage efficace des équipes pédagogiques, dans la mesure où plus de groupes de TD impliqueraient de recruter davantage de vacataires.

**Stages.** Les effectifs de la mention droit ne permettent pas de prévoir des stages obligatoires, sauf dans les parcours professionnels. Cependant, les étudiants sont fortement incités à réaliser des stages optionnels, en dehors des périodes de cours et d'examen. Ils sont pour cela aidés par l'enseignant responsable de la mention et les responsables d'années qui mobilisent les équipes pédagogiques pour trouver des enseignants chargés du suivi de l'étudiant. La durée du stage est fixée en accord avec l'institution d'accueil. Le stage est évidemment conventionné. L'enseignant référent procède à des échanges réguliers avec l'étudiant stagiaire et est destinataire de la restitution du stage, prenant la forme d'un compte-rendu écrit des activités réalisées par le stagiaire au cours de son stage et de l'apport de celui-ci à l'étudiant.





**Place de l'international.** Les étudiants de licence sont encouragés à participer à la semaine consacrée aux possibilités d'échanges internationaux offerts par l'Ecole de droit, pendant laquelle ils peuvent assister à des conférences présentant les études à l'étranger et à des ateliers par pays de destination. Cette organisation leur permet de réfléchir en amont, dès la première année, à la possibilité d'effectuer une année d'études à l'étranger.

Clermont-Ferrand, le 12/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER